

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 13 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 13 juin, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

Etaient présents : ALLAIRE Jérôme, PERRIN ACKER Nathalie, BREARD Nicolas, DEVINAT Fabienne, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, ~~BURON David~~, ~~BRUNEAU Alice~~, DENEUX Valérie, BURGEVIN Nicolas, PERRAULT Caroline, HAUTBOIS Edmond, LEPAGE Amanda, ~~LECOMPTE Frédéric~~, REMON Karine, ~~ANJARD Sylvain~~

Excusés/Pouvoirs : BRUNEAU Alice (pouvoir MAGNYE Sandrine),

Absents : ANJARD Sylvain, BURON David, LECOMPTE Frédéric

Secrétaire de séance : MAGNYE Sandrine

Date de convocation : 7 mai 2024

Le quorum est atteint. On décompte 12 présents, 0 excusé, 1 pouvoir, 3 absents soit 13 votants. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance : MAGNYE Sandrine

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2024. Sans remarque, il est adopté à l'unanimité et 1 abstention.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci.

Voici l'ordre du jour :

Organisation Conseil municipal et CCAS :

1. Désignation nouveau membre du CCAS

Urbanisme/Voirie/Environnement/Espaces verts

2. Dénomination des voies du lotissement La Furetière
3. Exonération fiscale logement performance énergétique

Pour information : avis sur la pose d'un panneau miroir en sortie de la rue du Vignot

Patrimoine/Aménagement

4. UA3+

Informations : travaux clocher et modulaires médicaux

Finances et Ressources humaines

Finances

5. Classe transplantée 2024 : détails
6. Tarifs périscolaire 2024-2025
7. Rémunération animateurs 2024 : ajout d'une direction adjointe
8. Tarifs sorties vacances août 2024 enfance-jeunesse
9. Consultation achat tracteur tondeuse
10. Consultation achat pellet chaudière logements 1 place de l'église
11. Consultation accompagnement à la location pour les locatifs communaux

Séance du 13 juin 2024
Conseil municipal d'Entrammes

12. Décision modificative budget Clos des Rochettes

Information : Vente parcelle à l'entrée de l'ancienne carrière – demande à formuler aux Domaines

Ressources humaines

Informations : projet d'une alternance / explication RIFSEEP

Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire

Informations : Ouverture du centre de loisirs lors des vacances de décembre 2024

Acteurs de la vie locale et associative / Communication

Informations

Développement durable

13. Convention tripartite sur les bornes de recharge des véhicules électriques

Informations

Questions diverses

Questionnement sur l'ouverture de la mairie le samedi matin

I-Organisation du Conseil municipal et du CCAS

1. Désignation nouveau membre du CCAS

N°59-06/2024 - Objet : Désignation des membres délégués au CCAS, centre communal d'action sociale

Vu l'article R123-10 du Code de l'action sociale et des familles,

Le Maire rappelle la décision du 26 mai 2020, en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, à propos du nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) fixé par le conseil municipal.

Le nombre des membres du conseil d'administration n'est pas remis en question et maintenu à 12.

En revanche, suite à la démission de Nathalie PERIN ACKER, déléguée au CCAS, il est proposé de la remplacer par Caroline PERRAULT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DESIGNE** six membres pour le représenter au sein du Centre Communal d'Action Sociale :

Karine REMON	Amanda LEPAGE
Valérie DENEUX	Edmond HAUTOIS
Frédéric LECOMPTE	Caroline PERRAULT

II-Urbanisme / voirie / environnement / espaces verts

1. Règlement de vente des parcelles la Furetière en cours de rédaction :

La commission a travaillé sur la base d'un règlement pour définition des attributions de parcelles. Il s'inspire de celui d'une autre commune de Laval-Agglomération :

Communication préalable :

- Informer les administrés qu'ils doivent s'inscrire en ligne sur <https://> et qu'il y aura une commission d'attribution des lots pour éviter une attribution systématique par ordre d'arrivée

Séance du 13 juin 2024
Conseil municipal d'Entrammes

- Diffuser l'information sur l'Anim'Entrammes, Facebook, site Internet de la maire et bulletin municipal de décembre
- Donner l'information à l'ensemble du personnel administratif pour pouvoir répondre aux demandeurs et les rediriger vers le site Internet + présence en Mairie d'exemplaires papier

À mettre sur le site Internet de la commune

- Plan de composition du lotissement et le Règlement du Lotissement
- Des pré-demandes en ligne **et à la Mairie**

Questionnaire à compléter permettant d'avoir des critères de sélection :

- Nom – prénom(s) – Adresse actuelle – N° de téléphone – adresse mail
- Descriptif du projet achat du terrain pour construire la résidence principale ou pour faire de la location
- Facultatif : Composition familiale et âges des membres de la famille
- 1/2/3 parcelle en ordre de priorité
- Informations libres : autres éléments que les réservataires souhaitent communiquer

Pièces à fournir :

- Photocopies CNI

Information :

- Chèque de réservation à verser et encaissé (Forfait 1500€)

Composition de la commission : Mr le Maire, l'adjoint à l'urbanisme, (la DGS, le responsable des ST), les membres de la commission Urbanisme et ouvert aux conseillers municipaux

Périodicité des commissions d'attribution à déterminer : 15 jours ?

Ces éléments sont, pour le moment, indicatifs, ils seront validés et communiqués dès validation des prix de vente du lotissement.

2. Adressage lotissement la Furetière

N°60-06/2024 - Objet : Adressage des voies du lotissement La Furetière

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil de déterminer l'adressage des futures voies du lotissement la Furetière.

Pour plus de facilité le plan est intégré à la délibération en page 2.

La numérotation ci-dessous est reportée sur le plan.

1. Suzanne Sens, autrice (1930 - 2023)
3. Lucienne de Saint-Mart, peintre (1866 - 1953)
7. Augustine Fouillée, autrice (1833-1923)
8. Andrée Bordeaux-Le Pecq, peintre (1910 - 1973)
2. Géo Ham, pseudonyme de Georges Hamel, peintre (1900 - 1972)
4. Louis Derbré, sculpteur (1925 - 2011)
6. Jacques REUMEAU, peintre (1949 -1987)
5. Prosper Mortou, compositeur (1862-1925)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-RETIENT les noms des voiries du nouveau lotissement La Furetière

-CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision



3. Exonération de taxe foncière sur les propriétés :

La commission a pris lecture du courrier de la Préfecture. Nous sommes dans l'attente des critères techniques de la part de la Préfecture.

L'impact sur les finances de la commune sera évoqué en commission Finances.

En attente des critères techniques

4. Demande achat terrain Impasse de Bel-Air :

Présentation à la commission d'une demande de rachat d'une partie de la voirie impasse de Bel-Air.

Cette vente ne peut être réalisée sans au préalable un passage des parcelles du domaine public de la commune dans le domaine privé de la commune. Une enquête publique est à prévoir.



5. Vente et rachat sur la Babinière :

Présentation à la commission d'une demande d'échange de voirie à la Babinière (dossier débuté dans les précédents mandats).

Cette transaction nécessite également au préalable un passage des parcelles du domaine public de la commune dans le domaine privé de la commune. Une enquête publique est à prévoir, nous regardons également s'il est possible d'éviter la lourdeur d'une enquête publique.



6. Questions diverses :

-La commission valide la demande des riverains de la rue du Vignot pour la pose d'un miroir pour assurer la sécurité en sortie de la rue.



Décision du Conseil municipal : Le Conseil donne son accord pour l'achat d'un miroir puis sa pose. Cela permettra une meilleure visibilité des voitures venant de la gauche et de sécuriser la traversée (estimatif à 1000 € TTC)

-Présentation à la commission des (ré)implantations de potelets rue d'Anjou :



Décision du Conseil municipal :

-Réparation des pavés rue du Moulin de la Roche : Le service technique propose à la commission de faire de l'enrobé ou d'attendre des jours moins pluvieux pour sceller les pavés.
La commission valide de rester sur des pavés.

Décision du Conseil municipal : Le Conseil donne son accord

III-Patrimoine - Aménagement

1. UA3+ :

N°61-06/2024 - Objet : Droit préemption zone UA3+

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, entre autres les articles L.211-1 et suivants, et l'article R.213-8,
Vu la délibération n°83 du 9 septembre 2020 portant sur les pouvoirs propres du maire,
Monsieur le Maire indique qu'une déclaration d'intention d'aliéner dans la zone AU3+ a été déposée en mairie le 1 juin 2024 concernant la parcelle AC 197 située, 15 rue des écoles, d'une surface de 51 m².

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**DECIDE** de ne pas utiliser le droit de préemption sur cette parcelle

-**CHARGE** Monsieur le Maire de faire suivre la décision du Conseil municipal

Informations :

*Les travaux sur le clocher de l'église débuteront à l'automne, selon le planning des entreprises

Séance du 13 juin 2024

Conseil municipal d'Entrammes

*Le marché de la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la maison de santé est lancé, réponse au 15 juillet 2024. Afin de réaliser des économies sur la future extension, il est proposé d'un commun accord avec les médecins d'aménager la salle de pause en cabinet de consultation. Un modulaire serait utilisé pour réaliser la salle de pause. Les devis sont en cours.

IV-Finances – Ressources humaines

Finances

1. Classe transplantée 2024 : détails

Report de la délibération par manque d'informations au 11 juillet 2024

2. Tarifs périscolaires 2024-2025

N°62-06/2024 - Objet : Tarifs accueil de loisirs enfance périscolaire, extrascolaires, accueil de loisirs ado - année scolaire 2024/2025

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La Commission Enfance/Jeunesse/Restaurant scolaire propose au Conseil les tarifs suivants applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 pour l'ensemble des activités.

L'augmentation des tarifs est de +3%. La cotisation annuelle à la maison des jeunes reste à 15 € et le forfait sortie à 4€.

	T1 QF≥1301	T2 1300 ≥ QF > 1101	T3 1100 ≥ QF > 901	T4 QF≤ 900	T5 Hors commune	Dépassement d'heures	Pénalité de retard
Périscolaire							
Accueil matin dès 6h45	2,25	2,16	1,99	1,81	2,85		25%
Accueil matin à partir de 7h30	1,50	1,44	1,32	1,21	1,90		25%
Accueil relais avant 17h	0,82	0,79	0,73	0,66	1,04		25%
Accueil soir + goûter jusqu'à 17h30	1,50	1,44	1,32	1,21	1,90		25%
Accueil soir + goûter jusqu'à 18h45	2,25	2,16	1,99	1,81	2,85	+6€ par 1/4 d'heures entamé	
Pause méridienne	3,96	3,81	3,51	3,20	5,03		25%
Petit déjeuner	0,99	0,95	0,87	0,80	1,25		
Mercredi							
Accueil matin dès 6h45	2,25	2,16	1,99	1,81	2,85		25%
Accueil matin à partir de 7h30	1,50	1,44	1,32	1,21	1,90		25%
ALSH matin	5,92	5,69	5,23	4,78	7,51		25%
ALSH AM + goûter	6,18	5,94	5,46	4,99	7,84		25%
ALSH Journée	10,62	10,21	9,39	8,58	13,48		25%
Accueil soir jusqu'à 18h45	1,50	1,44	1,32	1,21	1,90	+6€ par 1/4 d'heures entamé	
Pause méridienne	3,96	3,81	3,51	3,20	5,03		25%
Petit déjeuner	0,99	0,95	0,87	0,80	1,25		
Petites vacances *							
Accueil matin dès 7h15	1,50	1,44	1,32	1,21	1,90		25%
ALSH matin	5,92	5,69	5,23	4,78	7,51		25%
ALSH AM + goûter	6,18	5,94	5,46	4,99	7,84		25%
ALSH Journée	10,62	10,21	9,39	8,58	13,48		25%
Accueil soir jusqu'à 18h30	1,50	1,44	1,32	1,21	1,90	+6€ par 1/4 d'heures entamé	25%
Pause méridienne	3,96	3,81	3,51	3,20	5,03		25%
Petit déjeuner	0,99	0,95	0,87	0,80	1,25		
Grandes vacances *							
Accueil matin dès 7h15	1,50	1,44	1,32	1,21	1,90		25%
ALSH matin	5,92	5,69	5,23	4,78	7,51		25%
ALSH AM + goûter	6,18	5,94	5,46	4,99	7,84		25%
ALSH Journée	10,62	10,21	9,39	8,58	13,48		25%
Accueil soir jusqu'à 18h30	1,50	1,44	1,32	1,21	1,90	+6€ par 1/4 d'heures entamé	25%
Pause méridienne	3,96	3,81	3,51	3,20	5,03		25%
Petit déjeuner	0,99	0,95	0,87	0,80	1,25		
Divers Enfance							
Forfait sorties	4	4	4	4	4		
Jeunesse							
Cotisation annuelle	15	15	15	15	15		
Mercredi/Vendredi							
Matin	0	0	0	0	0		
AM	0	0	0	0	0		
Soir	0	0	0	0	0		
Activité moins de 10€	5,77	5,55	5,11	4,66	7,33		
De 10€ à 14,99€	9,61	9,24	8,50	7,76	12,20		
De 15€ à 19,99€	13,57	13,05	12,01	10,96	17,23		
De 20€ à 24,99€	15,72	15,12	13,91	12,70	19,96		
De 25€ à 29,99€	19,79	19,03	17,51	15,99	25,12		
Petites vacances							
Matin	0	0	0	0	0		
AM	0	0	0	0	0		
Soir	0	0	0	0	0		
Activité moins de 10€	5,77	5,55	5,11	4,66	7,33		
De 10€ à 14,99€	9,61	9,24	8,50	7,76	12,20		
De 15€ à 19,99€	13,57	13,05	12,01	10,96	17,23		
De 20€ à 24,99€	15,72	15,12	13,91	12,70	19,96		
De 25€ à 29,99€	19,79	19,03	17,51	15,99	25,12		
Grandes vacances							
Matin	0	0	0	0	0		
AM	0	0	0	0	0		
Soir	0	0	0	0	0		
Activité moins de 10€	5,77	5,55	5,11	4,66	7,33		
De 10€ à 14,99€	9,61	9,24	8,50	7,76	12,20		
De 15€ à 19,99€	13,57	13,05	12,01	10,96	17,23		
De 20€ à 24,99€	15,72	15,12	13,91	12,70	19,96		
De 25€ à 29,99€	19,79	19,03	17,51	15,99	25,12		

2024
Entrammes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- RETIENT les tarifs présentés ci-dessus par la Commission Enfance/Jeunesse/Restaurant scolaire
- MENTIONNE qu'il sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2024 pour l'ensemble des activités
- CHARGE Monsieur le Maire de les diffuser aux usagers sur le site internet, affichage et de les mettre en œuvre

3. Ajout rémunération animateurs 2024 pour point directeur adjoint

N°63-06/2024 - Objet : Complément de fonction à la rémunération des animateurs centre de loisirs pour l'année 2024

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Compte tenu des évènements et de la nécessité de réorganiser les plannings d'encadrement pour l'été 2024, il est proposé de créer une rémunération pour la fonction de direction adjointe en sus des points déjà votés dans la délibération du 8 février 2024 n°24.

-pour les stagiaires BAFA et/ou contrat de personne non qualifiée en remplacement exceptionnel et de « courte durée » : **60.50 €**

-pour les animateurs BAFA : **70.36 €**

-pour les animateurs SB (Surveillant de Baignade) : 20% de majoration les jours avec activité baignade (sorties, camps)

-pour la fonction de directeur(rice) adjoint(e) : 20% de majoration à ajouter à la journée rémunérée 70.36 €

Les montants ci-dessus seront majorés de 10 % au titre des congés payés.

À cette rémunération de base s'ajoute :

-maximum 3 jours supplémentaires de préparation pour les animateurs diplômés et stagiaires dans le cadre des vacances d'été si besoin

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de rémunérer les animateurs pour l'année 2024 y compris les vacances de fin d'année et la période dite « Argent de poche semaine 0 » précédent le début des vacances de juillet, suivant les tarifs et les ajouts mentionnés ci-dessus

-PRECISE la majoration de 10% des montants au titre des congés payés

-INDIQUE que les animateurs qui devront utiliser leurs véhicules personnels pour les besoins du service seront indemnisés suivant les tarifs en vigueur et sur présentation d'un état signé de l'intéressé et validé par la direction concernée.

4. Tarifs sorties vacances août 2024 enfance-jeunesse

N°64-06/2024 - Objet : Tarifs sorties vacances août 2024 enfance-jeunesse

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique que la Commission enfance-jeunesse propose le tarif sortie août 2024.

Sortie août 2024 : tarif hors pique-nique

Intitulé des sorties	Age	Date	T1 QF>1301	T2 1300 ≥ QF > 1101	T3 1100 ≥ QF > 901	T4 QF ≤ 900	T5 Hors commune
Fôret de Brocéliande	Enfance/Jeunesse	30 août	17,13 €	15,71 €	14,34 €	13,04 €	20,63 €

Il est proposé au Conseil d'adopter le tarif présenté ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord sur le tarif de la sortie mentionné ci-dessus
- CONFIE au Maire le soin de le diffuser et l'appliquer

5. Consultation achat tracteur tondeuse

N°65/06/2024 - Objet : Consultation pour l'achat d'un tracteur tondeuse frontale et broyeur

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une consultation a été lancée auprès de fournisseurs pour l'achat d'un tracteur tondeuse frontale et broyeur.

Après étude de la commission finances et selon les éléments comparatifs transmis par les agents, il est proposé de retenir la tondeuse de la marque Iseki et le broyeur de la marque Muthing pour sa robustesse et sa facilité d'entretien pour un montant de 55 500 € HT soit 66 600 € TTC. Une reprise de l'ancien matériel d'un montant de 9 500 € TTC sera réalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- RETIENT la proposition de l'entreprise Romets pour le tracteur tondeuse de la marque Iseki avec le broyeur de la marque Muthing pour un montant de 55 500 € HT soit 66 600 € TTC
- DIT qu'une reprise du matériel ancien est à réaliser pour un montant de 9500 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis Romets pour le tracteur tondeuse et le broyeur décrit ci-dessus

6. Consultation pour l'achat de pellet alimentant la chaudière des logements communaux du 1 place de l'église

N°66-06/2024 - Objet : Consultation achat de pellet pour alimenter la chaudière du presbytère rénové en locatifs communaux

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une consultation a été lancée auprès de fournisseurs de pellet afin d'alimenter la chaudière posée 1 place de l'église, ancien presbytère rénové en 4 logements communaux.

Après étude de la commission finances, il est proposé de retenir l'entreprise Anjou Bois Energie pour un montant de 337.70 € TTC la tonne livrée en vrac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- RETIENT la proposition de l'entreprise Anjou Bois Energie pour un montant de 337.70 € TTC la tonne livrée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise Anjou Bois Energie

7. Consultation pour l'accompagnement à la location des locatifs communaux
Report au Conseil du 11 juillet 2024

8. Décision modificative budget Clos des Rochettes

N°67-06/2024 - Objet : Décision modificative - budget Clos des Rochettes

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une facture a été retrouvée de la maîtrise d'œuvre Kaligéo d'un montant de 822 € TTC. Le montant n'ayant pas été prévu au budget, il y a un besoin de 413.56€. Il est suggéré de diminuer d'autant le montant mentionné à l'article 65822.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DONNE son accord pour réaliser les écritures mentionnées ci-dessus

NB : Il est proposé aux conseillers de visiter les locatifs 1 place de l'église le jeudi 11 juillet à 20h00 avant le début du Conseil

Information : Vente parcelle à l'entrée de l'ancienne carrière - demande à formuler aux Domaines

Il est nécessaire de formuler une nouvelle demande auprès des Domaines pour pouvoir vendre une parcelle près dans l'ancienne carrière.

Ressources humaines

Laval agglomération en charge de la communication et des visites des Thermes ne trouve pas de candidat pour l'été 2024.

Monsieur le Maire a lancé une annonce sur le facebook et le site communal, il a reçu plus d'une dizaine de propositions dont la majorité d'entrammaises.

Un planning devrait s'articuler permettant d'ouvrir les Thermes les vendredis après-midi, samedi et dimanche.

N°68-06/2024 - Objet : Proposition d'une embauche d'1 an d'une alternante en 3^{ème} année BUT MMI

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le contexte d'exploitation des Thermes. Laval Agglomération a la compétence Tourisme. Elle a en charge la communication et l'organisation des visites des Thermes.

Pour relancer également une approche plus dynamique et numérique, il est proposé une embauche d'une alternante étudiante en 3^{ème} année BUT (bachelor universitaire de technologie) MMI (métiers du multimédias et l'internet) pour relancer les visites des Thermes en direction des écoles et également sur le site de l'ancienne carrière récemment aménagé par MNE ainsi que le château médiéval. La formation étant publique, il n'y a pas de coût pédagogique. La rémunération se situe selon le tableau issu de service-public.fr, à une rémunération brute mensuelle à 67% du SMIC pour une étudiante en 3^{ème} année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité et deux abstentions

- DONNE** son accord pour solliciter une alternante pendant 1 an sur ce sujet
- INDIQUE** que le coût serait de 67% du SMIC brut pour une étudiante en 3^{ème} année
- PRECISE** qu'il n'y a pas de frais pédagogique, la formation est publique
- CHARGE** Monsieur le Maire de contacter l'étudiante pour lui proposer le projet

Présentation au Conseil du dossier déposé au CST pour revoir les plafonds du régime indemnitaire IFSE et CIA appliqués sur la commune et des montants

Le CST se réunit le 7 juin 2024 et a donné un avis favorable au projet de révision du régime indemnitaire et la création du CIA pour toutes les catégories.

Le sujet est mis à l'ordre du jour du Conseil du 11 juillet 2024 pour une mise en œuvre dès la paie du mois de juillet 2024.

**V- Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes,
Restaurant scolaire, Vie scolaire**

Informations sur le temps fort au Jardin des Mômes

Le mercredi 26 juin, en collaboration avec la médiathèque, le Jardin des Mômes invite Pascal Pertron pour 2 spectacles. Un spectacle le matin à 10h à destination de l'enfance et de la petite enfance jusqu'à 6 ans et seront invitées aussi les assistantes maternelles avec leurs petits. Le deuxième spectacle aura lieu à 14h30 et sera à destination des enfants de plus de 7 ans et aussi pour les personnes âgées de la commune y compris les résidents de la maison de retraite.

Informations Maison des Jeunes:

Un questionnaire sur la maison des jeunes sera envoyé aux familles la semaine prochaine pour recenser les envies et les attentes des jeunes et de leur famille.

Mise à jour de la plaquette « Ecoles et services enfance-jeunesse »

La commission modifie la plaquette en changeant quelques éléments nouveaux de la dernière édition. (Nom de l'école...)

Conseil Municipal des Jeunes :

Fin de la préparation des livrets d'accueil pour l'ancienne carrière

Ouverture des services aux vacances de fin d'année

Les vacances scolaires de Noël sont du 23 décembre 2024 au 6 janvier 2025. La commission propose d'ouvrir les services enfance-jeunesse le 23 et 24 décembre 2024 et le 2 et 3 janvier 2025. Le 24 décembre les services fermeront à 17h.

Choix artisan pour les sols de l'école maternelle

La commission propose de choisir l'entreprise BORDEAU pour la réfection des sols de la maternelle pendant les vacances de la Toussaint. Le montant des travaux est de 14 466.62€ TTC.

Par ailleurs, des défauts ont été constatés sur les nouveaux sols de l'école primaire suite aux travaux de l'été 2023. Le fournisseur s'est déplacé. La réclamation est partie sur le lot incriminé est parti au siège. Le fournisseur et le fabricant doivent se rencontrer sur le sujet.

Atelier réparation vélo

Le jeudi 27 juin, l'association « place au vélo » animera un atelier de révision des bicyclettes de 9h30 à 11h30 pour les élèves avant leur sortie vélo. Cette animation est ouverte à tous. En amont, une communication sera faite sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Conseil Municipal des Jeunes : Voyage 2024

- Visite du Sénat le 23/10/2024 ouvert à tous avec également la visite du stade de France. 78€ par personne aller-retour en train, entrée du stade de France 13€ - pique-nique à prévoir

VI- Acteurs de la vie locale et associative / communication

1. Demande Foot

L'association a émis plusieurs demandes :

- 2 Faire une allée en gravier (au lieu de gazon et terre actuellement) entre le terrain synthétique et l'entrée des anciens vestiaires afin de ne pas mettre de la terre sur le terrain synthétique. La commission émet un avis favorable, et ça pourrait être réalisé lors de l'installation de l'électricité
- 3 Couper la ligne téléphonique qui n'est plus utilisée au terrain du cimetière (les factures sont payées par le foot actuellement). La commission émet un avis favorable
- 4 Acheter une alarme pour le club house et l'association l'installe

2. Remarques règlement intérieur prêt du matériel

Aucune autre remarque. Une dernière relecture devra être faite pour passage de délibération (juillet ou septembre)

3. Organisation théâtre régional le 25 juillet - pique-nique dans la cour de Thermes

Point non abordé, mais des élus se sont portés volontaires le jour de la représentation

1. Nicolas Burgevin, Nicolas Bréard, Caroline Perrault, Edmond Hautbois, Christophe Boivin, Amanda Lepage et Jérôme Allaire

4. Date inauguration nouveaux équipements

La date est fixée au 5 juillet à partir de 17h30

Inauguration des différents équipements sportifs : DOJO / Parcours Santé / terrain synthétique et panneaux MNE

5. Informations diverses

*Terrain synthétique : La FFF a donné son accord oral, aucune officialisation reçue.

*Demande du vélo pour organisation d'une course de voiture à pédales le 21 juin 2025. Cette manifestation demande un blocage de la circulation et stationnement rue Rosendahl / rue du Greffier et rue d'Anjou.

*Demande de prêt de barnum par 1 association pour repas mais sur propriété privée => Non favorable

Séance du 13 juin 2024
Conseil municipal d'Entrammes

VII- Développement durable

SUJET	SUITE A DONNER
<p>Bornes de recharges Territoire Energie 53 propose un Appel à l'Initiative Privée pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE) sur le département, afin de répondre à la demande prévisible sur les prochaines années. L'AIP est une procédure simplifiée qui permet de trouver des espaces publics à confier à un opérateur qui souhaite investir et exploiter des IRVE. TE53 propose de s'occuper du montage du dossier d'appel d'offres pour un retour fin 2024. Projet de convention tripartite Commune/TE53/opérateur en 2025. La RODP sera calculée avec une part fixe en fonction du nombre de places et une part variable en fonction des bénéficiaires, et reversée pour partie à TE53 pour sa gestion administrative. Les emplacements restent à finaliser définitivement : 1 borne normale 2 places près du centre de loisirs + 1 borne rapide 2 places parking de l'ancienne carrière. Lecture du projet de convention tripartite : pas de remarque.</p>	<p>Contact TE53 – Delphine MONTAGU 07.56.06.10.57 -Finaliser les emplacements discutés - Transmettre la convention tripartite</p>
<p>Ancienne carrière moulin de la Roche Piquets installés au chantier argent de poche mars pour éviter la zone humide, cordes livrées, prête à installer. --> piquets arrachés...Avis MNE de laisser en l'état. Panneaux écoles en cours de finalisation (présentation ultérieure par MNE, à valider) Ecole publique : <ul style="list-style-type: none"> • l'histoire de la carrière • Sur les traces des animaux • Les petits habitants de la jouanne Ecole privée : <ul style="list-style-type: none"> • Les petites bêtes • Les oiseaux • Les plantes Porte-panneaux à commander : Edmond voit avec services techniques Livret sur l'histoire de la carrière par le CMJ : évolution du montant du devis à la suite d'une erreur de MNE sur le nombre de pages (devis initial 4 pages au lieu d'un 12 pages évoqué avec les enfants)</p>	<p>Contact : Olivier Duval 06.15.92.83.06 -Préparer communication inauguration</p>

REFERENCE	PRESTATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
CI	Conception Réalisation d'un livret pédagogique 12 pages - conception de maquette de 2 pages modèles - modifications et validation des pages modèles. - réception des éléments textes / photos - conception de 1ère de couverture et 4ème de couverture selon vos axes de communication. - mise en page de 8 pages intérieures selon les modèles graphiques validés et les éléments textes / photos fournis par vos soins - corrections / validation de l'ensemble de la mise en page - préparation du document pour impression - signature de BAT pour impression - livraison des exemplaires et fourniture d'un document PDF numérique	1	1 410,00 €	1 410,00 €
Impression	IMPRESSION LIVRET A5 PLIÉ (A4 OUVERT) POUR 1000 EXEMPLAIRES - Format ouvert : 29.6 x 21 cm / Format fini : 14.8 x 21 cm - Couverture 4 pages Impression : Quadri recto/verso Papier : couché satin 250 g/m ² - certifié PEFC 100 % - Intérieur 10 pages Impression : Quadri recto/verso Papier : couché satin 115 g/m ² - certifié PEFC 100 % - Façonnage : 2 points métal Conditionnement : Mise sous film + cartons	1	726,60 €	726,60 €
RFP	Création mise en page éléments fournis par vos soins. (format 1200 x 800 mm) - création/réalisation - modifications - livraison de fichiers PDF pour validation de BAT	6	175,00 €	1 050,00 €
IMP	Impression panneau 1200 x 800 mm - impression UV panneau Dilite 3mm et lamination (7/10 ans)	6	113,52 €	681,12 €

TOTAL HT	3 867,72 €
Remise 7%	270,74 €
TOTAL HT APRÈS REMISE	3 596,98 €
TVA (20%)	719,40 €
TOTAL TTC	4 316,38 €

Inauguration envisagée le vendredi 05/07 : balade commentée l'après-midi, inauguration parcours sportif en soirée.
 Les enseignants ne seront pas disponibles le 5/07 : participation des écoles lors de la pose des panneaux le 2 juillet à 15h.
 Rencontre MNE et commission le 28/05 à 17h30 pour définir l'emplacement des panneaux. Voir carte.
 Pour mémo : 4 Tables pique-nique : entrée rivière au 1er jeu, bout rivière limite M. Besnier, 1 au belvédère, 1 moulin de la roche. Services techniques ok, à caler avec Leroy Paysage.
 Pierres école au dehors : Edmond a demandé à carrière pigeon. Pas de retour

Gestion des déchets Réunion présentation sur le compostage LA ? --> Edmond	Edmond se met en contact avec LA
Anim'entrammes juin si trop tard Proposition de sujet : la tonte Autre ?	Amanda
Diagnostic arbres <ul style="list-style-type: none"> - Devis diagnostic des arbres : devis expert foncier très élevé. - Quelles obligations, quelles règles ? : réponse DDT responsable projets biodiversité : 	En attente de devis comparatifs

<p>“Je ne pense pas qu'il y ait une obligation de réaliser un diagnostic de ce type sur la totalité de la commune. Elle peut cependant le réaliser sans problème si cela fait partie de ses objectifs en termes de gestion du patrimoine naturel de la commune. Il faudrait vérifier auprès du SAU qu'aucun travail d'inventaire n'ait été réalisé dans le cadre du PLUI par exemple.</p> <p>Cependant, si elle estime que certains arbres sur le domaine communal sont susceptibles de présenter un danger pour les personnes, elle a tout intérêt à procéder aux diagnostics des arbres en question et de procéder à leur mise en sécurité, en vérifiant qu'ils ne rentrent pas dans d'autres réglementations (espèces protégées, protection à l'urbanisme...).</p> <p>Le diagnostic peut être fait par toute personne compétente (expert forestier, paysagiste, ONF, élagueur professionnel..)”</p>	
--	--

***Convention tripartite borne de recharge pour véhicules électriques**

Report de la convention tripartite, la société avec laquelle la convention doit être signée n'a pas encore été retenue

VIII- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT
Tables+ bancs	Districo	1832.50
barnums	Spidtec.com	1213.41
Sèche main salle des fêtes et sports	Lecoules	1766.16

4° Louage de choses

Logements	Nouveau

5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Prise en charge par l'assistance juridique de Groupama d'un contentieux contractuel avec Logicia

6° Créer les régies comptables

Demande d'augmentation de la régie d'avance été 2000° et non 1500€

7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Néant

8° Accepter dons et legs

Néant

9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision

13° Ester en justice

Néant

14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 €

HT

Néant

15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

IX-Questions diverses

-Demande d'ouverture de la mairie 1 samedi sur 2 en même temps que le dispositif des titres sécurisés pour plus de passage.

Echange entre les élus - report de la décision au Conseil du 11 juillet 2024

-Un recommandé a été adressé à l'ancien propriétaire de l'Alézia. Il n'a pas été récupéré. Aussi, l'huissier viendra constater les différentes gênes comme les poubelles et l'entretien du terrain.

-Tableau permanence des élections législatives 30 juin et 7 juillet 2024 suite à la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président Emmanuel Macron, le soir des résultats des élections européennes du 9 juin 2024

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 1 juin 2024
64 personnes réparties 32 hommes et 32 femmes, 49 indemnisables

Inscrits à la Banque alimentaire au 7 juin 2024 :
6 foyers représentant 13 personnes

Evènements :

20 juin 2024	18h15	Réunion agents, pot départ Lucie et Bénédicte
5 juillet 2024	17h30	Inauguration DOJO / Parcours Santé / terrain synthétique et panneaux MNE
25 juillet 2024		Théâtre régional
13 décembre 2024	20h00	Réunion publique salle des fêtes
11 janvier 2025	11h00	Vœux du Maire salle des fêtes
17 janvier 2025	18h00	Vœux des agents salle du Conseil

Prochaines réunions :

20 juin 2024	20h00	CAO MAPA +90 000€ HT
25 juin 2024	20h30	Commission Acteurs de la vie locale
27 juin 2024	20h30	Commission urbanisme
2 juillet	14h00	Commission Développement durable
2 juillet	20h30	Commission enfance/jeunesse prochaine dates 2 juillet, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre, 17 décembre
4 juillet	20h30	Commission générale lotissement La Furetière
		Commission RH et finances
		Commission adressage postal
Prochains Conseils : 11/07, 12/09, 10/10, 14/11, 12/12		

Levée de séance à 23h45

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°59-06/2024/058 - Désignation des membres délégués au CCAS, centre communal d'action sociale

Délibération n°60-06/2024/058 - Adressage des voies du lotissement La Furetière

Délibération n°61-06/2024/061 - Objet : Droit préemption zone UA3+

Délibération n°62-06/2024/061 - Tarifs accueil de loisirs enfance périscolaire, extrascolaires, accueil de loisirs ado - année scolaire 2024/2025

Délibération n°63-06/2024/062 - Objet : Complément de fonction à la rémunération des animateurs centre de loisirs pour l'année 2024

Délibération n°64-06/2024/062 - Objet : Tarifs sorties vacances août 2024 enfance-jeunesse

Délibération n°65-06/2024/063 - Objet : Consultation pour l'achat d'un tracteur tondeuse frontale et broyeur

Délibération n°66-06/2024/063 - Objet : Consultation achat de pellet pour alimenter la chaudière du presbytère rénové en locatifs communaux

Délibération n°67-06/2024/063 - Objet : Décision modificative - budget Clos des Rochettes

Délibération n°68-06/2024/063 - Objet : Proposition d'une embauche d'1 an d'une alternante en 3^{ème} année BUT MMI

Séance du 13 juin 2024
Délibérations prises de
n°59 à 68 /2024

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		DENEUX	Valérie	Absente
PERIN ACKER	Nathalie		BURGEVIN	Nicolas	
BREARD	Nicolas		PERRAULT	Caroline	
DEVINAT	Fabienne		HAUTBOIS	Edmond	
BOIVIN	Christophe		LEPAGE	Amanda	
MAGNYE	Sandrine		LECOMPTE	Frédéric	Absent
BURON	David	Absent	REMON	Karine	
BRUNEAU	Alice	Excusée-pouvoir			
ANJARD	Sylvain	Absent			